

EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE
CONVOCATION
14/04/2026

DATE D’AFFICHAGE
14/04/2026

NOMBRE DE
CONSEILLERS

EN EXERCICE	23
PRESENTS	20
VOTANTS	23

L’an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Haspres s’est réuni à la salle du Conseil Municipal, sur la convocation qui lui a été adressée le 14 avril 2026 par le Maire, conformément à l’article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient Présents : Mesdames LEMOINE Chantal, WOITTEQUAND Martine, BAUCHET Mélanie, SAVARY-LEMAIRE Evelyne, COLIN Marie-Jeanne, FLAMENT-GUEGUEN Anne, BRIQUE-TAISNE Sylvie, DUBUT Aurélie, DURCAK Marie, LEFEBVRE Nora et Messieurs DELATTRE Jean-François, REGNIER Jean-Luc, LECOMTE José, NUTTIN Didier, BOULANGER Joffrey, BOUCHEZ Julien, VANDERSCHILT Jean-Yves, L’ECLUSE Jean-Philippe, LEMAIRE Théo, HOSSELET Vincent.

Absents excusés : Messieurs COCQUELET Jean-Noël (procuration à Monsieur LECOMTE José), BIACHE Sébastien (procuration à Monsieur DELATTRE Jean-François), et Madame CACHEUX Séverine (procuration à Monsieur BOULANGER Joffrey).

Était absent non excusé : /

OBJET : Cimetière : Détermination du prix des emplacements dans la partie neuve du cimetière – Caveaux 2 places
Délibération n°34-2026

Le Conseil Municipal ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-2° ;

Vu la délibération en date du en date du 28 octobre 2022 relative au marché sur procédure adaptée pour l’extension et l’aménagement du cimetière communal ;

Vu la délibération en date du 20 décembre 2022 fixant le tarif des concessions au columbarium ;

Vu la délibération en date du 20 décembre 2022 fixant le tarif des concessions du cimetière ;

Vu la délibération n°30-2023 en date du 25 mai 2023 relative à la détermination du prix des emplacements dans la partie neuve du cimetière

Considérant qu’à la suite des travaux d’extension et d’aménagement du cimetière communal l’ensembles des caveaux ont fait l’objet d’une vente et qu’il a été nécessaire d’aménager de nouveaux emplacements, à savoir 12 nouveaux caveaux 3 places et 7 caveaux 2 places.

Considérant que les emplacements 2 places n’existaient auparavant, il y a lieu de déterminer le nouveau tarif à appliquer pour les nouveaux emplacements 2 places.

Monsieur le Maire rappelle les tarifs appliqués dans la partie ancienne du cimetière :

Durée de la concession	Caveau	Cavurnes	Columbarium 2 urnes	Columbarium 4 urnes
Temporaire 15 ans	22,80 €/m ²			
Trentenaire	45,45 € / m ²	1200 €	1193 €	2385 €
Cinquantenaire	75,80 €/m ²			

Ainsi que les tarifs appliqués pour la partie nouvelle du cimetière communal :

Durée de la concession	Caveau 3 places	Cavurnes	Columbarium 2 urnes
Temporaire 15 ans			
Trentenaire	2500 €	1200 €	1300 €
Cinquantenaire	2800 €	1500 €	

Il est proposé le tarif suivant à compter du 1er juin 2026 pour les caveaux 2 places dans la nouvelle partie du cimetière communal :

Durée de la concession	Caveau 2 places
Temporaire 15 ans	
Trentenaire	2000 €
Cinquantenaire	2300 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs des emplacements dans la partie neuve du cimetière pour les caveaux 2 places, à compter du 1er juin 2026 comme suit :

Durée de la concession	Caveau 2 places
Temporaire 15 ans	
Trentenaire	2000 €
Cinquantenaire	2300 €

Le Maire,

- certifie le caractère exécutoire de cet acte délibération suite à sa transmission en Sous-Préfecture et à sa publication le 29 avril 2026
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Douai dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré à Haspres, le 27 avril 2026

Pour extrait certifié conforme.

LE MAIRE
Jean-François DELATTRE

